

# HONORAIRES DE NEGOCIATION

<b>FONDS DE COMMERCE</b>	De 0 à 100.000 €	9.000 € HT + T.V.A.*
	De 100.001 à 200.000 €	9 % HT +TVA.*
	De 200.000 €	8% HT + T.V.A.*

<b>MURS</b>	De 0 à 100.000 €	9.000 € HT + T.V.A.*
	De 100.001 à 150.000 €	9 % HT + T.V.A.*
	De 150.000 €	8 % HT + T.V.A.*

## DANS LE CADRE D'UNE LOCATION COURTE DUREE

20 % HT du loyer annuel HT + T.V.A.\*

## DANS LE CADRE d'UNE LOCATION

9 % HT du loyer HT de la première période triennale + T.V.A.\*

<b>Commercialisation d'un local libre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Honoraires à charge des preneurs : 30% HT d'une annuité de loyer HT</li> <li>• 5% HT du montant du droit d'entrée HT</li> <li>• Honoraires bailleur : Néant</li> </ul>
<b>Cession de droit au bail ou d'une restructuration portant SUR UNE CELLULE EN CENTRE COMMERCIAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Honoraires à charge du cessionnaire : Entre 5 et 8% HT du montant de la cession</li> <li>• Honoraires bailleur : 10% HT du montant de la déspécialisation perçu ou de la plus-value réalisée</li> <li>• 50% HT d'une annuité de la plus-value réalisée sur le loyer</li> </ul>
<b>Cession de droit au bail ou de droit d'entrée HORS CENTRE COMMERCIAL</b>	<p>10% HT du prix de vente (avec un minimum de 9.000 €uros HT) + 9% HT du loyer de référence de la 1ère période triennale + TVA.*</p>
<b>Dans le cadre d'une campagne de renouvellement des baux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Honoraires à charge du preneur : Néant</li> <li>• Honoraires à la charge du bailleur : 30% HT d'une annuité de la plus-value réalisée entre l'ancien et le nouveau Loyer Minimum Garanti</li> </ul>

**Honoraires HT + TVA au taux légal en vigueur en sus \***

**Le règlement des honoraires s'effectuera à la signature du bail**